



# Nouvelles du C.A.

Volume 13, n° 5 (N° 387, 15 juin 2016)

## **Dotation au poste de directrice ou de directeur des ressources matérielles**

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de monsieur Jonas Germana à la Direction des ressources matérielles. Au terme du processus de sélection, sa candidature a été le choix unanime à la fois du comité de sélection et du conseil d'administration.

[Communiqué officiel](#)

## **Budgétisation de fonctionnement pour l'année 2016-2017**

Un suivi serré des effectifs en cours d'année, des plans d'effectifs difficiles pour 2016-2017 et une préparation budgétaire rigoureuse combinés à l'absence de compressions budgétaires supplémentaires ont permis de réduire le déficit anticipé à 706 140 \$.

Cependant, le ministère n'ayant pas terminé ses travaux, le Cégep pourra peut-être compter sur un montant d'allocation supplémentaire. Le Collège n'en a pas tenu compte dans le présent budget.

Un budget ajusté sera présenté lors du conseil d'administration de septembre.

## **Budgétisation d'investissement 2016-2017 : Norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)**

Comme par les années passées, parce que le plan décennal des investissements (PDI) n'est pas encore approuvé par le Conseil du Trésor, le Collège a dû estimer le montant avec lequel le comité MAOB a travaillé.

Le conseil d'administration a adopté le budget d'investissement 2016-2017 « Norme MAOB » pour un montant de 2 200 000 \$, sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil du trésor du Québec, ainsi que le budget d'investissement 2016-2017 financé par la Fondation du cégep du Vieux Montréal pour un montant de 154 000 \$.

## **Renouvellement des contrats Skytech**

Il s'agit du renouvellement des contrats de maintenance pour des progiciels de gestion intégrée (PGI, en anglais la référence est *ERP – Enterprise Resource Planning*) de la firme Skytech. Les PGI sont des outils qui permettent la gestion informatisée des différentes ressources d'une institution.

Au cégep du Vieux Montréal, les PGI se déclinent en cinq outils: le Portail Omnivoix, Clara Pédagogie, Ressources humaines et paie, Finances et approvisionnement et MIA (Portail de la formation continue).

Le cadre légal de la gestion des technologies de l'information a évolué depuis la signature des premiers contrats avec Skytech en 2007, notamment avec l'introduction de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), le Règlement sur les approvisionnements, la Loi sur la gestion et la gouvernance des ressources informationnelles (LGGRI) ainsi que tout récemment (1<sup>er</sup> juin 2016), le Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RCTI). Le Collège doit effectuer le renouvellement des contrats avec Skytech dans le respect de ce nouveau cadre légal.

En mai 2016, le Forum des directrices générales et des directeurs généraux de la Fédération des cégeps a approuvé la mise sur pied d'un comité (Comité des PGI) qui se penchera sur la question des PGI dans les collèges. Plusieurs scénarios sont envisagés et le comité estime que les travaux s'échelonneront sur presque deux ans.

À la suite d'une analyse de la situation des PGI au CVM et considérant le nouveau cadre légal en vigueur, le conseil d'administration a approuvé le renouvellement de chacun des contrats intervenus entre le Cégep et la firme Skytech pour 3 ans, afin de préserver ses systèmes de gestion et de continuer à opérer, ainsi que de permettre au comité de la Fédération des cégeps, en lien avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de produire son analyse et ses recommandations pour l'ensemble du réseau collégial.

#### **Politique tarifaire concernant les frais d'administration de certains services supplémentaires**

La [Politique tarifaire](#) concernant les frais d'administration de certains services supplémentaires a été adoptée.

#### **Politique de gestion intégrée des documents**

Le Collège a entrepris, il y a deux ans, la refonte complète de ses outils de gestion documentaire. Les travaux d'implantation du plan de classification et de révision du calendrier de conservation sont en cours et devraient se terminer au cours de l'automne 2016.

Étant donné l'importance d'encadrer la gestion efficiente et sécuritaire de tous les documents du CVM, le conseil d'administration a adopté une [Politique de gestion intégrée des documents](#).

#### **Révision des programmes d'attestation d'études collégiales en jeux vidéo**

Le cégep du Vieux Montréal offre depuis 2005 trois programmes d'attestations d'études collégiales dans le secteur du jeu vidéo :

- a) Animation 3D orientée jeu vidéo
- b) Modélisation 3D orientée jeu vidéo
- c) Design de niveau de jeu

Ces programmes sont offerts en collaboration avec le Cégep de Matane dans le cadre du Campus ADN (Art et Divertissement numérique).

Ce secteur d'activités étant en constante mouvance, il s'avérerait pertinent de procéder à une nouvelle révision de programme.

### **Règlement relatif à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme**

Le conseil d'administration a adopté des modifications au [Règlement relatif à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme](#).

### **Projet de construction de la salle multifonctionnelle du cégep du Vieux Montréal**

Le 14 janvier 2014, la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, annonçait une aide financière de 9 950 000 \$ accordée par le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de l'Enseignement Supérieur pour la construction d'une salle multifonctionnelle au cégep du Vieux Montréal.

Conformément aux règles du ministère de la Culture et des Communications, un concours d'architecture devait être mis en place pour le choix de la firme.

Le conseil d'administration a autorisé le versement d'un montant de 52 000 \$ à chacun des finalistes, la signature du contrat avec la firme lauréate du concours d'architecture ainsi que le paiement d'une somme de 704 000 \$ en honoraires.

### **Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2016-2017**

Le conseil d'administration a adopté le calendrier 2016-2017 pour les assemblées du conseil :

- 28 septembre 2016, à 17 h 30;
- 30 novembre 2016 (assemblée annuelle), à 17 h 30;
- 22 février 2017, à 17 h 30;
- 26 avril 2017, à 17 h 30;
- 14 juin 2017, à 19 h.

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la  
Direction des communications et des affaires corporatives*